



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRAIO-MLDS

Affaire suivie par :
Valérie ANCLIN
DRAAIO
Tél : 03 83 86 21 13
Mél : saio@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice
54000 NANCY

Nancy, le

Le Recteur de région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

Objet : Prévention du décrochage scolaire – Utilisation des fiches départ

La lutte contre le décrochage scolaire et la sortie des élèves sans diplôme du système scolaire sont des priorités nationales. Elles impliquent la mobilisation coordonnée de tous les acteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion des jeunes ainsi que les membres du SPRO (Service Public Régional d'Orientation).

Afin d'apporter sans délai des solutions de formation, d'accompagnement ou d'accès à l'emploi aux jeunes sortant sans un diplôme, chaque établissement d'enseignement du second degré doit signaler toute situation d'élève ayant quitté, quel qu'en soit le motif, son établissement.

A cet effet, l'établissement doit renseigner la fiche départ et la transmettre sans délai au CIO de son district. Ces signalements permettent d'anticiper les remontées mensuelles du SIEI (Système interministériel d'échange d'informations), de prendre en charge rapidement ces élèves sortis du système scolaire et d'éviter ainsi les ruptures longues.

Je sais votre implication dans la lutte contre le décrochage scolaire et vous remercie vivement pour votre investissement. Votre réactivité est déterminante dans la prise en charge des élèves qui quittent leur établissement sans qualification.

Soyez vivement remerciés de votre engagement à nos côtés dans la lutte contre le décrochage scolaire,



Richard LAGANIER

Annexes :

- Fiche individuelle de départ
- Notice technique sur la fiche départ